



## EN TANT QU'ORGANISME DE VÉRIFICATION,

le CSTB propose des vérifications ETV pour 4 domaines\* :

**SURVEILLANCE ET TRAITEMENT DE L'EAU**

**SURVEILLANCE ET TRAITEMENT DE L'AIR**

**TECHNOLOGIES DE PRODUCTION DE L'ÉNERGIE**

**MATÉRIAUX, DÉCHETS ET RESSOURCES**

### Quel délai ?

Le processus de vérification peut durer **plus ou moins 6 mois** selon la nature de la technologie à vérifier.

*(hors délais d'essais éventuels que vous aurez à faire réaliser dans le cadre du protocole défini par le CSTB).*

### Quel coût ?

**Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :**  
**19 900 € HT**, hors essais et audit éventuel.

L'ETV est éligible aux aides à l'innovation de l'ADEME, en charge de l'animation de ce dispositif en France.

Pour en savoir plus

> Contactez les experts ETV du CSTB :  
etv@cstb.fr

L'ADEME référence le CSTB comme **organisme de vérification sur les écotechnologies**, pour attester les performances et publier les rapports sur son site web et celui de l'ETV.



> **Vérification de Technologie Environnementale**

Faites contrôler et reconnaître l'efficacité de votre éco-innovation à l'international



Crédits photos : Adobe stock



\* Pour les ETV portant sur l'eau, l'énergie et les matériaux et déchets, l'organisme de vérification doit être accrédité par le COFRAC selon la norme NF EN ISO CEI 17020 pour le domaine Vérification des Technologies Environnementales - ETV.

Le CSTB dispose d'une accréditation COFRAC pour les activités de vérification/inspection (n°3-1565, portée disponible sur www.cofrac.fr).



CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT  
84 avenue Jean Jaurès - Champs-sur-Marne  
77447 Marne-la-Vallée cedex 2  
Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 - www.cstb.fr  
MARNE-LA-VALLÉE / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

**CSTB**  
le futur en construction

**CSTB**  
le futur en construction

# L'ETV

(Environnemental  
Technology Verification)

est un dispositif de vérification  
des performances d'une écotecnologie  
innovante reconnu à l'échelle mondiale.



## Pour une économie plus verte

Face à l'urgence climatique et aux désordres environnementaux grandissants, il est plus que jamais nécessaire de soutenir les entreprises qui innovent pour préserver notre Planète.

L'ETV représente une solution concrète pour tester et promouvoir les éco-innovations afin de faciliter leur développement et leur commercialisation à l'international.



## Entreprises, PME, TPE, start-up, vous avez mis au point une technologie environnementale innovante et vous souhaitez la commercialiser ?

En faisant vérifier votre éco-innovation par le CSTB, **vous obtenez une garantie internationale de qualité** qui décrit précisément l'efficacité environnementale de votre technologie.

*Le CSTB fait, en effet, partie des groupes de travail techniques européens ETV (ETV Technical Working Groups) en relation avec la Commission Européenne. Le CSTB réalise les ETV en accord avec le protocole général de vérification en vigueur, édité par la Commission Européenne.*



## Les avantages de l'ETV

- Vous **faciliter** votre entrée sur le marché national et international (Union européenne, Amérique du Nord, Asie) ;
- **Prouver** à vos premiers acheteurs l'impact positif de votre technologie sur l'environnement via des données crédibles et fiables vérifiées par une tierce partie reconnue ;
- **Rassurer** les financeurs et les assureurs lors de la réalisation du projet ;
- Vous **démarrer** de vos concurrents ;
- **Réduire** les risques technologiques et commerciaux ;
- Vous **affranchir** d'un démonstrateur industriel.

## QU'EST-CE QU'UNE TECHNOLOGIE ENVIRONNEMENTALE INNOVANTE ?

Votre écotecnologie doit :

- Offrir un ou plusieurs avantages environnementaux ;
- Pouvoir être fabriquée, utilisée et commercialisée ;
- Atteindre les objectifs fixés lors de la conception.

## Les étapes de l'ETV

### 1. PHASE DE PRÉ-ÉVALUATION POUR VÉRIFIER L'ÉLIGIBILITÉ DE LA TECHNOLOGIE

La technologie est-elle bien visée par le protocole général de vérification de l'UE?

### 2. PHASE DE PROPOSITION POUR INVENTORIER LES PIÈCES À FOURNIR

Les tests déjà réalisés sont-ils recevables et suffisants ?  
Quelles sont les revendications environnementales proposées par l'innovateur ?

### 3. PHASE DE PRÉPARATION DU PROTOCOLE POUR CHAQUE INNOVATION, POUR DÉFINIR LES PARAMÈTRES DE VÉRIFICATION, ÉVALUER LES DONNÉES DISPONIBLES.

Des tests supplémentaires sont-ils nécessaires ?

### 4. PHASE D'ÉVALUATION ET DE VÉRIFICATION DES DONNÉES FOURNIES, QUI DONNE LIEU À UN RAPPORT PAR LE CSTB.

### 5. PHASE DE PUBLICATION

sur le site [evaluation.cstb.fr](http://evaluation.cstb.fr),  
sur le site de l'ADEME  
<http://www.verification-etv.fr/>  
et sur le site de la Commission Européenne  
<https://ec.europa.eu/environment/ecoap/etv/>  
pour valoriser l'écotecnologie et ses performances environnementales.

PHASE  
DE RÉALISATION  
DES TESTS  
ET AUDIT SI  
NÉCESSAIRE.